



92 Montée de la Mairie - **73460 TOURNON**
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

LE SEPT NOVEMBRE A 19H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	10	11

Date convocation	Date affichage	N° délibération
27/10/2025	27/10/2025	2025/36

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, RIMBOUD Christelle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel, MURAZ-DULURIER Gilles

Excusés : LASSIAZ Fabienne (pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

Absents : DRAGNEA Cindy

Secrétaire : GIANNINA Gisèle

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2025/36

MISE A JOUR DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM), ENGAGEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS (FPRNM)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) constitue un outil réglementaire essentiel d'information préventive des citoyens sur les risques naturels et technologiques susceptibles d'affecter la commune, ainsi que sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'environnement, les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ont l'obligation d'informer la population au moins tous les deux ans sur les risques auxquels elle est exposée.

Dans ce cadre, la commune de Tournon, couverte par un PPRN, fait appel au bureau d'études Astérisques Consultants, basé à Albertville (73200), pour procéder à la réalisation et à la mise à jour complète de son DICRIM.

Compte tenu du caractère d'information préventive de cette action, la dépense engagée est éligible à une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, géré par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Savoie.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre du FPRNM pour le financement de cette opération à hauteur de 80%.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Tournon ;

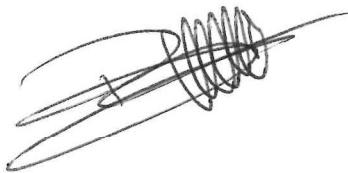
Vu le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Savoie ;

Considérant que les coûts liés à cette mise à jour incluent la réalisation et l'impression du DICRIM pour une estimation totale de 3 570 €uros HT (4 284 €uros TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **SOLLICITE** une subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Savoie, au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), afin de financer tout ou partie de cette opération d'information préventive
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention et à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le secrétaire de séance
Gisèle GIANNINA



Transmis au contrôle de légalité
Le 10 NOV. 2025

Publié le 10 NOV. 2025